

Opération de Développement Rural de Grez-Doiceau



Commission locale de développement rural (CLDR)

29 juin 2026



Ordre du jour

- 1 Approbation du PV de la séance des 21/04 et 6/05 26
- 2 Place de Hèze : avis fiche projet actualisée
- 3 Budget participatif : accord de principe pour une édition 2027 et demande de subsides DR
- 4 Suivi des GT programmés
- 5 Agenda & Divers

01

Approbation des PV des séances précédentes

1. APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 24/04/26

Des questions ?
Remarques ?



1. APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 06/05/26

Des questions ?
Remarques ?



04

FP 1.12 Place de Hèze
Activation du projet + GT actualisation

Rétroacte

- **Dans le programme de travail 2026 du PCDR**
- **Accord de principe de la CLDR pour la rentrée d'un dossier de demande de convention (21/04/26 + 06/05/26)**
- **GT ouvert aux riverains et comité des fêtes (12/05/26 – 27 participants) : travail sur l'actualisation de la fiche projet**
- **16/06/26 Passage en Collège**

→ Aujourd'hui , avis de la CLDR sur la fiche projet actualisée

1. FICHE-PROJET

- Préalable : PCDR approuvé
- Fiche à actualiser
- Réunion avec les habitants (si besoin)



Délibéré de Collège qui sollicite une convention

Demande de subside

- Réunion de négociation
- Rapport du SPW - DR
- Approbation de la convention-faisabilité au Conseil communal
- Avis de l'Inspection des Finances
- Signature de la convention faisabilité et notification par la Ministre qui examine le 1/3 ou 1/9



Délai ! Cette convention-faisabilité est valable 24 mois

2. CONVENTION-FAISABILITÉ (provision 20.000€)

Avant-projet

- Approbation des conditions de marché auteur de projet par le Conseil communal
- Désignation de l'architecte par le Collège
- Réalisation des plans et budget



- Présentation de l'avant-projet



- Approbation par le Collège
- Comité d'accompagnement
- Approbation par le SPW - DR



La commune reçoit l'accord

Projet définitif

- Demande du permis d'urbanisme ou autre autorisation
- Réalisation du projet (plan, cahier de charges, métrés...)



- Approbation par le Collège

Examen du dossier par le SPW-DR qui rédige le projet de Conv.-réal.

- Approbation du projet définitif et du projet de convention réalisation par le Conseil et envoi au DR



- Signature de la Convention-réalisation par Ministre

Délai ! Cette convention-réalisation est valable 12 mois

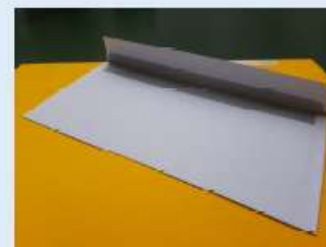
3. CONVENTION-RÉALISATION

Adjudication travaux

- Appel d'offres
- Ouverture des soumissions et désignation de l'adjudicataire des travaux par le Collège



- Examen du dossier d'attribution du marché par le SPW
- Dès le feu vert du SPW, notification à l'entreprise par la commune



Travaux

- Notification à l'entreprise et ordre de débiter les travaux
- Réalisation des travaux



- Fin des travaux puis réception provisoire



PROJET ACTIF

Objectifs et justification du projet

- **Finaliser l'aménagement de la Place de Hèze** afin de renforcer son rôle de **lieu central et convivial du village**.
- **Objectifs majeurs :**
 - Améliorer la convivialité et la cohésion sociale ;
 - Structurer un espace aujourd'hui peu lisible, notamment en matière de stationnement ;
 - Renforcer la sécurité des usagers faibles ;
 - Valoriser le paysage et l'identité du lieu ;
 - Adapter l'espace aux usages actuels et futurs (événements, balades, vie associative).
- **Justifications principales:**
 - Lieu structurant du village en l'absence d'église ou de place traditionnelle
 - Actuellement , place importante dédiée au stationnement
 - Finalisation d'un projet déjà engagé
 - Approche sobre et évolutive



Etat d'avancement du projet et programmation



Éléments déjà réalisés :

- ✓ Création d'une Maison de village
- ✓ Intégration PISQ (Petites Infrastructures Sociales de Quartier) à l'arrière de la place

Actions en cours :

- Rénovation du terrain multisports, via un subside Infraspports
- Verdurisation de la place, dans le cadre du budget participatif « Embellissement de la place de Hèze »

Aménagements principaux envisagés :

1) Mobilité / stationnement

- 15 places de stationnement auto + 1 PMR + arceaux vélos
- Zone multifonctionnelle (événements, activités, stationnement occasionnel)
- Sécurisation rue F Lacourt

2) Convivialité / équipements

- Mobilier (table, bancs,...)
- Déplacement terrain de pétanque
- Eclairage modulable

Etat d'avancement du projet et programmation



3) Environnement

- Renforcement de la végétalisation
- Préservation du point de vue paysager
- Ombrage naturel
- Amélioration du confort climatique
- Revêtements drainant

4) Identité du site

- Création d'une identité d'espace partagé
- Différenciation des revêtements
- Étude sur la réhabilitation d'un point d'eau
- Valorisation du monument commémoratif
- Mise en valeur du nom officiel « Esplanade des Vis Tchapias »

Périmètre d'intervention



- Périmètre = domaine public communal
- Zone d'habitat au plan de secteur

Budget estimatif

Place-de-Hèze	TOTAL	Développement Rural		COMMUNE	
	(TFC)	Taux	Intervention	Taux	Intervention
Travaux					
Partie DR à 60%	360.471,10 €	60%	210.282,66 €	40%	150.188,44 €
Honoraires et frais					
Partie DR (max 10% travaux)	32.543,56 €	60,00%	19.526,14 €	40,00%	13.017,42 €
TOTAL EURO (TFC)	393.014,66 €		229.808,80 €		163.205,86 €

FICHE 1.12 : Place de Hèze

Avis de la CLDR sur la fiche projet actualisée



Les suites...

- **06/07/26: Réunion de coordination avec le SPW-DR pour la demande de convention faisabilité Développement rural**

06

Budget participatif en Développement Rural

Rétroacte

- **10/03/26 : information au Collège**
- **24/04/26 : Information à la CLDR**
- **16/06/26 : Volonté de principe du Collège d'engager un budget participatif en 2027**
- **Aujourd'hui : demande d'accord de la CLDR pour engager un budget participatif et introduire une demande de subvention DR au SPW**

Le budget participatif

Rappel pour les nouveaux :



- **Kesako ?** C'est un budget communal alloué pour la réalisation de projets citoyens ou associatifs sur le territoire communal. L'objectif est de mettre en œuvre, avec les citoyens, des actions d'intérêt collectif, contributives aux objectifs définis dans le PCDR.
- **Qui peut déposer un projet ?** Groupement de 5 habitants minimum domiciliés dans la commune ou associations locales
- **Montant global** réservé par la commune : 1€ Commune + 1 € SPW avec possibilité de subvention de 10.000€ par la Région wallonne (tous les 2 ans dès PCDR actif) → Budget total décidé de 20.000€ en dépenses
- **Documents de référence à respecter** (cadre imposé et validé par la Région – cfr. Annexe 4) : Règlement, formulaire de candidature, grille d'évaluation
- **Rôle important de la CLDR = Comité de sélection** → Analyse des projets et décision finale sur base des votes
- **Relais communal = Julien Vandensteene + accompagnement FRW**

Budget participatif 2027



Budget participatif dans le cadre d'une opération de développement rural à Court-Saint-Etienne
Annexe 1 : Règlement

ARTICLE 1 : PRINCIPE

Le conseil communal, conformément au code de démocratie locale, en sa séance du 27 mai 2025, a décidé d'affecter une partie du budget communal, appelée budget participatif, à des projets émanant de comités de quartiers (groupement de minimum 5 citoyens) ou d'associations citoyennes dotées de la personnalité juridique.

Ce budget participatif se présente sous la forme d'un appel à projet.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS

Au-delà de l'implication directe du citoyen dans le choix de l'affectation d'une partie du budget communal, ce dispositif vise également à répondre :

- Au renforcement de la participation citoyenne ;
- À améliorer le cadre de vie de la commune dans l'intérêt général et de manière durable ;
- À mettre en œuvre des actions contributives aux objectifs définis dans le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de la commune de Court-Saint-Etienne

ARTICLE 3 : PUBLIC VISÉ

Tout citoyen résidant dans la commune de Court-Saint-Etienne peut répondre à l'appel à projets. Cependant, il convient d'être organisé sous l'une des deux formes suivantes :

1. Le projet est porté par une entité juridique reconnue comme personne morale (type ASBL, coopérative, ...).
Un PV prenant acte de la volonté de se porter candidat et désignant la personne de référence de l'instance décisionnelle ainsi qu'une copie des statuts doivent être annexées au formulaire de candidature.
2. Le projet est porté par une association de fait ou un comité de quartier n'ayant pas la personnalité juridique.
Dans ce cas, un porteur de projet est désigné représentant des personnes physiques de l'association de fait ou du comité.
Sous cette forme, le formulaire de candidature à compléter doit être signé par un minimum de 5 citoyens domiciliés à des adresses différentes mais toutes au sein de la commune de Court-Saint-Etienne.

Chaque association ne peut déposer qu'un seul projet dont le montant ne peut dépasser 50% du budget total investi annuellement par la commune (cf. Article 5).

ARTICLE 4 : TERRITOIRE D'ACTION

Le budget participatif porte sur le territoire de l'entité de Court-Saint-Etienne, sur le domaine public propre de la commune (droit réel). La réalisation des projets se situera donc exclusivement dans le périmètre géographique de la commune.

Calendrier proposé :

1. **Lancement de la communication Février 2027 + ruche à idées mi-mars**
2. **Dépôt des dossiers de candidatures du 01/04/27 au 30/06/27**
en papier à l'administration communale ou sur la plateforme participative communale
3. **Sélection des projets pour le 07/09/27** (CLDR = Comité de sélection) après première analyse par les services communaux.
4. **Vote des citoyens (option) : du 13/09/27 au 23/09/27**
5. **Décision finale par le Comité de sélection au 05/10/27**



Projets retenus à
mettre en œuvre
dans un délai de 2
ans



Suites...

- **Accord du Conseil communal**
- **Envoi du dossier au SPW (deux mois de délai de réponse)**
- **Organisation de la communication**

05

Suivi des GT programmés

GT communication sur les inondations

- 2 inscrits CLDR suite à l'appel à participation envoyé
- 9 juin : entrée en fonction à l'adm. com. du gestionnaire de projets « inondations »
- Première réunion du GT → **Le lundi 31/08 à 19h30**

GT retour à la population

- Volonté de mise en place d'un stand ODR - 11^{ème} édition des **Semaines du Bien-Vivre en septembre 2026**
- 1 personnes de la CLDR intéressée dans appel à participation lancé en mai .



Participation de la CLDR ?

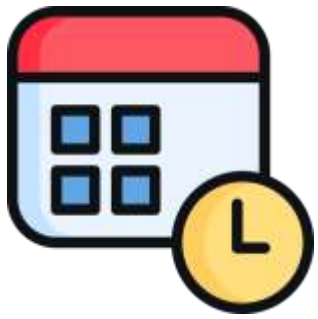
D'autres membres intéressés ?



Si oui, création d'un GT cet été

08

Agenda et divers



Divers

- Sondage heure séances CLDR → peu de réponses (6) . 2/3 en faveur du maintien 19h30

Agenda

- **06 septembre 2026 : Stand ODR – Retour population (A confirmer?)**

Avez-vous des questions ?



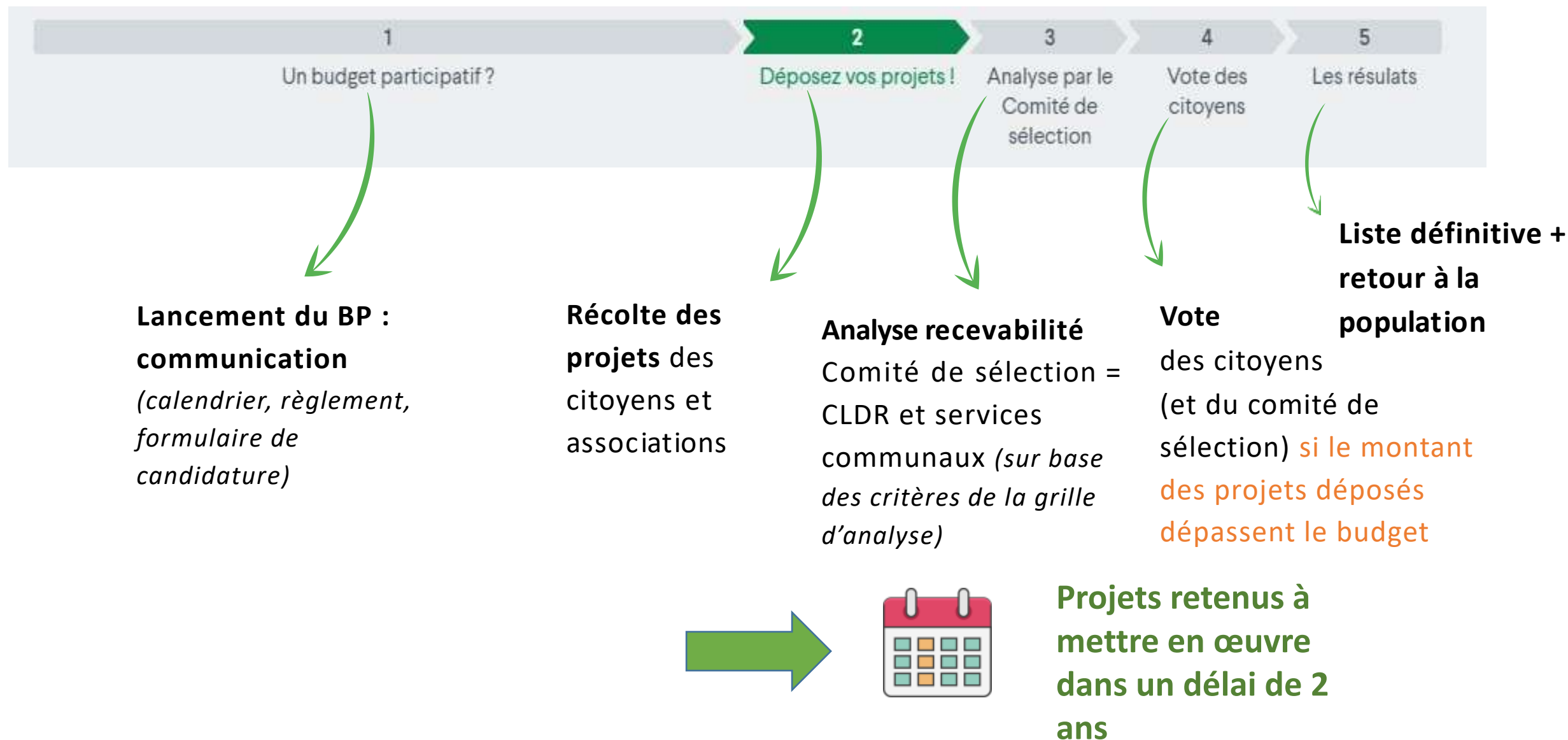
Quels types de projets ?



Un projet qui...

- ✓ améliore le cadre de vie de la commune dans **l'intérêt général** et de **manière durable**
- ✓ répond au moins à **un objectif du PCDR**
- ✓ est réalisé sur **propriété publique communale**
- ✓ correspond à un **investissement** ou à une **dépense matérielle pour un évènement à portée communale**

Déroulement - calendrier :



La communication et le suivi



Elaboration des supports de communication (plateforme participative, article bulletin communal, news FB, site internet communal, flyers, affiche)
+ point de contact direct à l'administration
+ !! CLDR = Ambassadeurs !!



LA CHECK-LIST DU PORTEUR DE PROJET

☐ J'ai vérifié que mon statut en tant que porteur de projet correspond à l'une des deux options ci-dessous et j'ai fourni les documents adéquats en fonction :

OPTION 1	OPTION 2
Je représente une entité juridique reconnue comme personne morale (ASBL, coopérative, etc) Dans ce cas, j'ai annexé au formulaire de candidature le PV de la réunion de l'asbl prenant acte de ma volonté de me porter candidat et me désignant comme personne de référence de l'instance décisionnelle. J'ai formulé clairement ma volonté de : - soit faire réaliser mon projet par l'administration communale de Court-Saint-Etienne (appel d'offre, bons de commande, réalisation des travaux...) en concertation avec moi, - soit réaliser mon projet par moi-même, le porteur de projet. Je devrai alors, après réalisation du projet, introduire une déclaration de créance auprès de la commune avec les pièces justificatives suivantes : le PV de réception provisoire prouvant la réalisation des travaux (notamment par des photos), la liste des dépenses justifiées par des factures, la preuve d'une mise en concurrence de trois demandes de prix.	Je représente une association de fait/un comité de quartier n'ayant pas la personnalité juridique qui est composé de minimum 5 citoyens résidents au sein de la commune de Court-Saint-Etienne et tous domiciliés à des adresses différentes. Dans ce cas, je vérifie que les 5 citoyens (minimum) ont signé le formulaire de candidature . J'ai pris connaissance du fait que mon projet sera réalisé par l'administration communale de Court-Saint-Etienne (appel d'offre, bons de commande, réalisation des travaux...) en concertation avec moi.

☐ Je me suis assuré que le **budget total de mon projet ne dépasse pas 20.000€**. Pour ce faire, j'ai bien détaillé dans le formulaire de candidature le budget nécessaire à la réalisation de mon projet en précisant les divers investissements ou dépenses matérielles à faire poste par poste.

☐ J'ai vérifié que le budget prévu concerne uniquement des **frais d'investissement** (travaux et achats de fournitures) et **aucune dépense de fonctionnement** (ex : frais de location, d'entretien, charges, frais de bouche, de déplacement, d'animation, d'assurance, de documentation, de secrétariat, etc)

LA CHECK-LIST DU PORTEUR DE PROJET

☐ J'ai vérifié auprès de mon administration communale que mon projet est localisé sur le territoire de l'entité des Bons Villers, sur un terrain public appartenant à la commune et **non** sur un terrain privé.

☐ Je propose un **projet d'intérêt général** (en privilégiant le bien-être collectif plutôt que des intérêts individuels)

☐ Mon **projet** présente un caractère **durable**. Par « durable », nous entendons une approche qui répond aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cela implique une prise en compte des aspects économiques, environnementaux et sociaux sur le moyen / long terme.

☐ Mon projet répond à **au moins un des objectifs du PCDR** repris ci-dessous :

- Favoriser et sécuriser les modes actifs au sein des villages et en lien avec le centre de Court-Saint-Etienne
- Développer la multimodalité dans le centre de Court-Saint-Etienne
- Apaiser la circulation dans les villages
- Renforcer le réseau écologique et la biodiversité
- Préserver les zones naturelles
- Limiter les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables
- Soutenir les producteurs locaux et les circuits courts
- Développer l'agriculture durable
- Améliorer et créer des lieux de vie et infrastructures collectives
- Renforcer et moderniser les infrastructures sportives
- Diversifier l'offre en activités sportives et culturelles
- Renforcer les liens entre les habitants et la dynamique des associations villageoises
- Redynamiser les activités commerciales
- Favoriser le développement des activités économiques et des emplois
- Développer le tourisme en milieu rural

☐ J'ai vérifié avoir **complété le formulaire de candidature en entier** et avoir répondu à **toutes** les questions.

☐ J'ai déposé mon projet sur la plateforme participative ou auprès de la personne de contact de mon administration communale **avant le 30/09/2025** (dernier jour de dépôt possible).

Attention, pour être recevable, votre projet doit cocher TOUTES les cases !

BUDGET PARTICIPATIF
ÉDITION 2025